



Ordonnance de télécom CRTC 2026-69

Version PDF

Gatineau, le 17 avril 2026

Diverses compagnies – Approbation de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	AMT 599 Tarif général – Retrait de la structure tarifaire de résidence existante pour les fonctions du service téléphonique local évolué	11 décembre 2025	17 avril 2026
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	AMT 598 Tarif général – Mise en œuvre de nouveaux tarifs minimaux pour les fonctions du service téléphonique local évolué et introduction des services Contrôle des appels, Filtrage des appels confidentiels et Renvoi d'appel non accessible	11 décembre 2025	17 avril 2026
Norouestel Inc.	AMT 1224 Tarif des services spéciaux – Modification de l'article 702 – Tarifs relatifs à l'espace utilisé, à l'alimentation électrique et au raccordement aux pylônes	10 juillet 2024	17 avril 2026

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général